



LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
- Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022, portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
- Vu le décret n°2023-1738/PRES-TRANS/PM du 17 décembre 2023, portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022, portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu la loi n°74-60/AN du 03 août 1960, portant création de l'Armée Nationale ;
- Vu la loi n°038-2016/AN du 24 novembre 2016, portant statut général des personnels des Forces Armées Nationales ;
- Vu la loi n°037-2016/AN du 24 novembre 2016, portant conditions d'avancement des personnels d'active dans les Forces Armées Nationales ;
- Vu le décret n°2022-0898/PRES/PM/MDAC du 03 octobre 2022, portant organisation du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants ;
- Vu l'arrêté n°2019-265/MDNAC/CAB du 30 août 2019, portant incidence des sanctions disciplinaires et pénales sur l'avancement en grade des personnels d'active dans les Forces Armées Nationales ;
- Vu la circulaire n°2023-1580/MDAC/EMGA/DCL du 22 février 2023, relative à l'avancement au titre de l'année 2024 des personnels officiers, sous-officiers et militaires du rang des Armées de Terre, de l'Air et de la Gendarmerie Nationale, en activité de service au 31 décembre 2023 ;
- Vu le décret n°2023-1801/PRES-TRANS/MDAC du 28 / 12 / 2023 portant inscription d'Officiers d'Active des Forces Armées Nationales au tableau d'avancement au titre de l'année 2024

Sur proposition du Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants.

DECRETE

Article 1 : Les officiers d'active des Forces Armées Nationales dont les noms suivent sont promus aux grades supérieurs et prennent rang pour compter du 1^{er} janvier 2024.

POUR LE GRADE DE COLONEL-MAJOR

GENDARMERIE NATIONALE

COL MINOUNGOU Doléan GRIE NLE

GROUPEMENT CENTRAL DES ARMEES

COL OUEDRAOGO Jean GEN

POUR LE GRADE DE COLONEL

ARMEE DE L'AIR

LCL BOGNINI François FUS

GENDARMERIE NATIONALE

LCL NATAMA Kouagri GRIE NLE

GROUPEMENT CENTRAL DES ARMEES

LCL DIAOUARI Ismaël Kiswendsida
Souampa INF

BRIGADE NATIONALE DES SAPEURS POMPIERS

LCL NAON Daba Génie/SP

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT- COLONEL

ARMEE DE TERRE

CBA	OUEDRAOGO	Armand Michel	INF
CBA	SAWADOGO	Issiaka	INF
CBA	SIRYOUMA	Teindwendé Jean Marie	INF
CES	SAWADOGO	Mahamady	ART

ARMEE DE L'AIR

INT-CDT KONSEIGA Issa ADM

GENDARMERIE NATIONALE

CEN SAVADOGO Almissi GRIE NLE

GROUPEMENT CENTRAL DES ARMEES

CDT	DAO	Abdoul Karim	MAT
CDT	YONI	Nategwendé Ghislain	GEN
CDT	SOUGUE	Christine Gniko	GRH
CDT	DIESSONGO	Daogo	GEN
CDT	LOMPO	Ounligaati Nicodème	SAN
CDT	CONGO	Issouf	TRN

BRIGADE NATIONALE DES SAPEURS POMPIERS

CDT	OUEDRAOGO	Sidnoma François Abdoul Rachid	Génie/SP
-----	-----------	--------------------------------	----------

POUR LE GRADE DE COMMANDANT

ARMEE DE TERRE

CNE	TOULA	Abdoulaye	INF
CNE	SOURABIE	Habib	GEN
CNE	OUEDRAOGO	Maurice Pegd-Windé	INF
CNE	NAMOANO	Prosper	INF
CNE	YABRE	Oumarou	INF

ARMEE DE L'AIR

CNE	SANA	Saïdou	PIL
-----	------	--------	-----

GENDARMERIE NATIONALE

CNE	ZONGO	Kibsa Arnaud	GRIE NLE
CNE	DRABO	Ahmed Issiaka	GRIE NLE

GROUPEMENT CENTRAL DES ARMEES

CNE	ZANGO	Souleymane	INF
CNE	OUEDRAOGO	Modeste	SAN
CNE	LENGANE	Bénéba Serge	INF
CNE	CISSE	Maboudou	GEN
CNE	NITIEMA	Wendmanégré Michaël	GRH

BRIGADE NATIONALE DES SAPEURS POMPIERS

CNE	KINDA	Patoénéwendé Hervé	Génie/SP
CNE	NAMA	Edwige	GRH

POUR LE GRADE DE CAPITAINE

ARMEE DE TERRE

LTN	BAZIE	Bassana	INF
LTN	BAZOUYOU	Sidiki	INF
LTN	SONMBOUGMA	Pingdewendé Richard	INF
LTN	BAMSAMDA	Aymard Serge Emeric	TRN
LTN	YAMBA	Fatahou	INF
LTN	OUEDRAOGO	Mita Cheickna	GRH

ARMEE DE L'AIR

LTN	OUEDRAOGO	Pegwendé Franck Donald	PIL
LTN	SANON	Farice Romaric	MEC

GENDARMERIE NATIONALE

LTN	KABORE	Boureima	GRIE NLE
-----	--------	----------	----------

GROUPEMENT CENTRAL DES ARMEES

LTN	GANAME	Souleymane	GEN
LTN	SAWADOGO	Rakiswendé Basile	TRS
MED-LTN	MASSIMBO	Zito Désiré	SAN
MED-LTN	TRAORE	Wen-Yam Mohamed	SAN
LTN	SAGNON	Siéfoua Romuald	ADM
LTN	TRAORE	Hamidou	INF

BRIGADE NATIONALE DES SAPEURS POMPIERS

LTN	TAMPANGA	Jean Charles	Génie/SP
LTN	KAMBOULE	Wintoumon Didier Magloire	MAT

COMMANDEMENT DES OPERATIONS SPECIALES

LTN	THIOMBIANO	Yempabou Fayçal Harold	INF
-----	------------	------------------------	-----

Article 2 : Le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 28 décembre 2023



Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Ministre d'Etat, Ministre de la
Défense et des Anciens Combattants

Général de Brigade Kassoum COULIBALY